

NOM DE L'ETABLISSEMENT : **COLLEGE GEORGES-CHAUMETON**

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2018-2019

n° de séance 5

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du vendredi 22 février 2019

à compter de 17 h45

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 27/11/2018
3. Ordre du jour
4. Préparation de rentrée 2019
5. Affaires financières

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 22 février 2019

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE
CHEF D'ETABLISSEMENT	ZABUKOVEC Annie	X			
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X			
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine				
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : - DEPARTEMENT - COMMUNE	VEZIAN Marie-Dominique	X			M.D. Vezian
	MIRASSOU Jean-Jacques		X		
	GODEAS Isabelle				
	FEUILLERAT Joël				
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre		X		
	SOULA Manuel				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	BOUVAL-BERTIN Prisca				
	TOBAJAS Charles				
	GENDREU Aïcha				
	JORDY Pierre				
	KUMMERLE François				
	FiCOT Virginie				
	SARRAF Abdelhak				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	BONNAY Martine	X			
	LACHURIE Nicole	X			
	PEYROUZET Michel	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	SERRET-PERES Géraldine				
	SALA Raphaël				
	GAVALDA Emmanuel				
	ALBENNE Cécile				
	BRETON Véronique				
	DELRIEU Stéphane				
	HENRY Chrystelle				
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	BOULET Camille		X		
	GOUDOUR Hugo		X		
	PERES Aymeric		X		
TOTAL DES MEMBRES	30				

1 - Le quorum n'étant pas atteint à 17h45 le mardi 19 février 2019 ,15 membres présents : le CA n'a pu siéger et a été reporté au vendredi 22 février à 17h45 comme indiqué sur la convocation initiale.

Le quorum n'est pas nécessaire aujourd'hui 22 février. 7 membres sont présents à 17h45 .Madame la Principale ouvre le CA.

2 - Approbation du procès verbal de la séance du 06 novembre 2018.

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 06 novembre 2018.

3 - Approbation de l'ordre du jour.

Madame la Principale soumet l'ordre du jour, à l'approbation de l'assemblée.

Elle propose que les questions financières soient reportées au CA prévu le 21 mars, en raison du faible nombre de présents à ce CA .

3 questions ouvertes sont posées par la FCPE et les professeurs

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

4 – Préparation de rentrée :

Madame Zabukovec présente les éléments liés à la dotation pour la rentrée 2019.

Nombre de divisions inchangé. Elle explique que la dotation a été octroyée à partir d'indicateurs tels que les effectifs prévisionnels et l'IPS qui place le collège dans une situation plutôt favorable. Le seuil par classe est de 30 élèves.

Documents joints concernant les prévisions d'effectifs et la dotation pour le collège, la SEGPA

Elle a procédé à la répartition de l'autonomie pédagogique à l'issu de 2 conseils pédagogiques et une CP. Malgré un dialogue certain, les professeurs ont décidé de boycotter le second conseil pédagogique, la commission permanente et les 2 CA . Les parents d'élèves et les élèves ont aussi boycotté le CA du 22 février .Ils déplorent des classes à 30 élèves sur le niveau 6è et 5è. L'effectif d'un maximum de 30 élève par classe correspond au seuil maximal pour un établissement qui n'est pas classé REP.

Les 2 fédérations de parents d'élèves sont solidaires de la position des professeurs.

La principale précise que les données seront revues en juin 2019 lorsque les effectifs réels seront connus.

Mme Vezian, conseillère départementale souligne la position des élus du département qui soutiennent les demandes de moyens des professeurs et parents. Document joint .

Le CA se prononce sur l'organisation de la structure pédagogique

du collège Chaumeton et de sa SEGPA, notamment sur l'utilisation de la marge d'autonomie. Document joint .

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

A titre consultatif, le CA se prononce sur la répartition des moyens qui ne prévoit aucune création de poste, ni aucune fermeture de poste sur le collège et la SEGPA

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

La structure pédagogique est adoptée.

Questions ouvertes

:

Deux questions ouvertes sont inscrites à l'ordre du jour.

1. **Par les fédérations de parents d'élèves** qui soulèvent l'absence de déduction sur la facturation de demi-pension consécutivement aux jours de fermeture du service de restauration pour fait de grève du personnel.

Le nouveau règlement départemental des services de restauration des collèges ne prévoit pas de remise d'ordre dans le cas de fermeture de la demi-pension pour fait de grève.

Ce règlement pris par le Conseil départemental de Haute Garonne compétent en la matière a été approuvé par l'Assemblée Départementale dans sa séance du 26 juin 2014 et s'impose de droit à tous les collèges publics du Département. Il est entré en vigueur à la rentrée 2014.

La remise d'ordre est accordée de plein droit, sans demande du représentant légal auprès de l'établissement et dès le premier jour, dans le cas de fermeture du service de restauration en cas de force majeure après accord du Conseil Général.

Toutefois le collège a saisi par courriel en date du 8 février 2018 la collectivité sur ce point précis.

2. **Par le collège enseignant** qui souhaite connaître « l'effectif maximal d'accueil de personnes dans les salles de classe du collège ». Pour ce faire, le collège a saisi le Rectorat et les services du SDIS 31.
 - Source Rectorat (DASE) : les salles de classe équipées de deux unités de passage avec ouverture à l'intérieur peuvent accueillir au **maximum 50 personnes** selon l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
 - Source SDIS 31 : Dans le cas des établissements d'enseignements, la détermination de l'effectif est faite sur déclaration contrôlée du maître d'ouvrage et du chef d'établissement avec comme base :

Commentaire sur l'article R 2

Désignation des locaux	Surface indicative (m ²)	Effectif (personnes)
Salles d'enseignement général (salles banalisées)		
Salle de cours	60	30 à 40
Salle de cours	50	24 à 30
Salle de cours	35	8 à 24
Salle de cours	25	10 à 12
Salle de cours complémentaire des collèges (pouvant être utilisée comme salle d'informatique le cas échéant)	75	24 à 40
Salles spécialisées		
Histoire et géographie	60	30 à 40
- salles banalisées, obligation d'occultation	50	24 à 40
Dessin	60 75	30 à 35 35 à 40
Musique	60	30 à 40
Sciences expérimentales	60 75	24 30
Salle bivalente physique - chimie (lycées)	90	40
Salle de sciences naturelles (lycées) :		
- polyvalente (cours et T.P.)	90	36
- travaux pratiques (T.P. et cours)	90	36
Amphithéâtre de sciences (lycées)	75	40

Technologie dans les collèges :		
- mécanique et automatisme	90	20 à 24
- gestion bureautique	75	20 à 24
- informatique	75	20 à 24
- activités libres	60 à 90	20 à 24
Locaux médicaux et sociaux		
Salle de mensuration	-	10
Bureau du médecin	-	2
Locaux socio-éducatifs et documentaires		
Bibliothèque, salle de lecture	-	1 pour 3 m ²
Documentation, salle de travail	-	1 pour 3 m ²
Bureau de l'orienteur	-	3
Local duplication archives	-	1
Salle de réunions des professeurs	-	1 pour 1,5 m ²
Salle de réunions des élèves	-	1 pour 1 m ²
Salle d'activités de groupe	-	1 pour 2,5 m ²
Bureau du conseiller d'éducation	-	2
Locaux administratifs	-	
Bureau du directeur	-	
Bureau du sous-directeur	-	
Bureau du secrétariat de direction	-	Pour mémoire
Bureau du gestionnaire	-	
Demi-pension	-	
Salle polyvalente	-	
Salle à manger des maîtres	-	1 pour 1 m ²
Salle à manger des agents	-	

3- Les parents FCPE ont transmis une motion dont ils demandent la lecture en CA. Document joint .

Les débats étant clos, fin du CA à 18h36.

La Présidente .




Le Secrétaire de séance
M. Nouriss.






**- PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019 -
EFFECTIFS PREVISIONNELS**

Collège 0311094W à L'UNION

COLLEGE (0311094W)

Niveaux	Effectifs prévisionnels RS 2019	Nombre de Divisions RS 2019
6 ^{ème}	150	5
5 ^{ème}	149	5
4 ^{ème}	156	6
3 ^{ème}	132	5
Total	587	21

SEGPA (0311329B)

Niveaux	Effectifs prévisionnels RS 2019
6 ^{ème}	12
5 ^{ème}	10
4 ^{ème}	13
3 ^{ème}	13
Total	48

Le cas échéant, détail pour l'établissement des effectifs des ULIS, des classes et autres dispositifs d'accueil :

ULIS	13
UPE2A	0
Passerelle	0
Autres classes (Classe NSA, ...)	0

total 648

Rentrée 2019
PRINCIPES D'UTILISATION DE LA DOTATION GLOBALE ET DE MISE EN ŒUVRE DES
ENSEIGNEMENTS

Propositions examinées
par le Conseil Pédagogique du 29 janvier et 7 février 2019
par la Commission Permanente du 12 février 2019
par le Conseil d'administration du 19 février 2019

Les heures non consommées après application des horaires réglementaires serviront à couvrir les besoins liés à la politique d'établissement.

Rappel DHG : 660 H dont 8 IMP et 652 H d'enseignement dont 614,5 HP et 37,5HSA

Autonomie : 3h par division soit 61h plus 4h d'allocation progressive de moyens. Total autonomie : 65h

Accompagnement :

- ❖ 3 heures en 6° (fin du cycle 3)
- ❖ 2 heures sur le cycle 4 (5°, 4° et 3°)

Sixième :

- ❖ AP Lettres : 0.5H en groupe : +2,5 H
- ❖ AP Mathématiques : 0.5H en groupe : +2,5 H
- ❖ AP Enseignement scientifique (SVT, Technologie, et Sciences Physiques : 1H en groupe : +4 h (+1h34 par discipline)
- ❖ AP Langue vivante 1 anglais : 1H/4H : +0 H

Cinquième :

- ❖ AP Lettres : 1H en groupe : +5 H
- ❖ AP Mathématiques : 0.5H en groupe : +2,5 H
- ❖ SVT : 0.5h en groupe : +2,5 H
- ❖ ~~(S. Physiques : 0.5h en groupe, +2,5 HSA)~~

Quatrième :

- ❖ AP Mathématiques : 1H en groupe : +0H
- ❖ AP Sciences Physiques : 0.5H en groupe : + 3 H
- ❖ AP Technologie : 0.5H en groupe : + 3 H
- ❖ ~~(SVT : 0.5h en groupe, +2,5HSA)~~

Troisième :

- ❖ AP Lettres : 1H en groupe : +5 H
- ❖ AP Anglais : 0.5H en groupe : +2,5 H
- ❖ Histoire : 0.5H en groupe : +2,5 H
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe : +2,5 H

Enseignements de complément :

- ❖ LCA 2h en 5°, 2h en 4°, 3h en 3° : + 7H
- ❖ Section athlétisme. +2H+ 1IMP
- ❖ Chorale : 1H

Tableau de répartition des moyens au 01.09.2019 CLG GEORGES CHAUMETON (0311094W) L UNION CEDEX

Fonction : enseignement Dotation Globale : 652.0 HP : 614.5 HSA : 37.5
devant élèves

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2018	Besoins au 01.09.2019	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définis
C1400	technologie	20,00	20,00	18,00	18,00	-2,00	1,00
G0145	option d	21,00	21,00	21,00	21,00	0,00	1,00
L0201	lettres classiques	32,90	33,00	32,30	32,30	-0,70	2,00
L0202	lettres modernes	78,00	78,50	81,50	78,00	-0,50	5,00
L0421	allemand	7,50	7,50	0,00	7,50	0,00	0,00
L0422	anglais	72,50	70,50	54,00	63,00	-7,50	4,00
L0425	danois	0,00	6,00	0,00	0,00	-6,00	0,00
L0426	espagnol	33,00	33,00	33,00	33,00	0,00	2,00
L0429	italien	7,50	7,50	0,00	7,50	0,00	0,00
L0447	norvégien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L1000	histoire géographie	68,40	68,00	68,40	64,20	-3,80	4,00
L1300	mathématiques	89,50	89,50	87,00	87,00	-2,50	5,00
L1400	technologie	14,50	16,00	18,00	13,00	-3,00	1,00
L1500	sciences physiques et chimiques	39,50	37,00	36,00	36,00	-1,00	2,00
L1600	sciences de la vie et de la terre	39,50	36,50	36,00	36,00	-0,50	2,00
L1700	éducation musicale	23,00	22,00	28,00	19,50	-2,50	2,00
L1800	arts plastiques	20,50	21,00	7,50	18,50	-2,50	1,00
L1900	éducation physique et sportive	86,00	85,00	90,00	80,00	-5,00	5,00
TOTAUX		653,30	652,00	610,70	614,50	-37,50	37,00

Tableau de répartition des moyens au 01.09.2019 SES CLG GEORGES CHAUMETON (0311329B) L UNION CEDEX

Fonction : enseignement Dotation Globale : 129.5 HP : 122.5 HSA : 7.0
 devant élèves

Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2018	Besoins au 01.09.2019	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
G0137	option f	67,50	66,50	63,00	63,00	-3,50	3,00
L0422	anglais	11,00	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00
L0425	danois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L0447	norvegien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L1700	education musicale	2,00	2,00	0,00	1,50	-0,50	0,00
L1800	arts plastiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L1900	education physique et sportive	10,00	13,00	0,00	13,00	0,00	0,00
P2200	genie industriel textiles et cuirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P7140	horticulture	19,50	19,50	18,00	18,00	-1,50	1,00
P8013	eco-gest option commerce et vente	19,50	19,50	18,00	18,00	-1,50	1,00
TOTAUX		129,50	129,50	99,00	122,50	-7,00	5,00



Conseil local du Collège de L'Union

Collège G Chaumeton
22 février 2019

MOTION

Dotation Globale Horaire (DGH)

La situation démographique de notre département, contrairement à la moyenne nationale, est prévue en hausse pour cette rentrée 2019 (près de 2 000 élèves en plus en Haute-Garonne pour le 2nd degré) et va entraîner une progression significative du nombre d'élèves dans nos collèges alors même que la plupart des divisions sont déjà au bord de l'implosion.

Comme les années précédentes, ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs, malgré nos demandes réitérées, les élèves d'ULIS, les accompagnants d'élèves en situation de handicap et enfin les élèves allophones, lesquels ne peuvent réussir leur intégration qu'en étant accueillis dans les classes de l'établissement où ils sont inscrits.

En collège comme en lycée, toujours plus d'élèves par classe (jusqu'à 36 en lycée !) et les moyens attribués aux dispositifs particuliers et aux options, qui font la richesse de nos établissements dans le cadre de leur autonomie pédagogique, ne sont plus du tout garantis, la réforme en cours du lycée général ne faisant qu'amplifier ce mouvement inquiétant de mise en concurrence des enseignements et des établissements entre eux.

En outre, la mise en place d'un nouveau système d'allocation progressive des moyens basés sur l'indice de position sociale (IPS), s'il est acceptable dans le principe, ne doit pas porter préjudice aux établissements qui n'en sont pas bénéficiaires et de ce fait mettre en péril les dispositifs pédagogiques engagés les années précédentes.

Certes, les principaux ont réparti au mieux ces heures compte tenu de leurs contraintes, et nous tenons à souligner la qualité du travail qui a été fait. Mais cette répartition n'est qu'une gestion de la pénurie et se fait au détriment de la qualité des conditions de travail et de l'enseignement que méritent nos enfants.

C'est pour cette raison que nous, parents élus FCPE, avons décidé de boycotter le CA de ce jour afin de protester devant l'insuffisance de moyens attribués.

Géraldine Serret- Peres
Présidente du conseil local FCPE du collège de L'Union

Sujet : intervention conseil

De : Dominique Vezian <dominique.vezian@mairie-saintjean.fr>

Date : 25/02/2019 à 10:51

Pour : 0311094w@ac-toulouse.fr

Madame Vezian avec Mr Mirassou rappellent que le Conseil Départemental soutient les enseignants. Le Département se mobilise pour faire de la Haute-Garonne le territoire de toutes les réussites et pour les élu.e.s de la majorité du Conseil Départemental, l'éducation et la jeunesse sont une priorité. Face à ces enjeux majeurs nous regrettons que l'Etat ne se montre pas à la hauteur. Après les dotations globales horaires du Ministère qui ne tiennent pas assez compte de l'évolution démographique en Haute-Garonne, après la suppression des emplois aidés dans le périscolaire, notamment sans proposition de solution alternative, alors que chaque jour des centaines d'enfants sont privés d'auxiliaire de Vie scolaire, ce sont les enseignantes et enseignants, via le collectif dit des « stylos rouges », qui tirent la sonnette d'alarme et alertent l'Etat sur la situation d'urgence à laquelle ils sont confrontés.

Nous élu.e.s de la Majorité du Conseil Départemental de la Haute Garonne avons pris publiquement position en session en alertant le gouvernement sur cette situation d'urgence et en demandant à ce que les femmes et les hommes qui consacrent leurs vies à la réussite de nos enfants obtiennent la reconnaissance qu'ils méritent.

Madame Marie-Dominique Vézian

Conseillère Départementale du canton de Toulouse 9

Maire de Saint-Jean

Tel : 06.88.15.11.31

Mel : dominique.vezian@mairie-saintjean.fr

saintJean